



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je désire profiter de mon dernier *message du président* pour vous souligner la fierté que j'ai ressentie à vous représenter tout au long de mon mandat.

Parler au nom de gens qui exercent quotidiennement un travail remarquable et capital pour la société fut une source de motivation constante. J'espère réellement avoir répondu à vos attentes.

Je retourne en classe. Je serai donc ce qu'on appelle, dans le jargon syndical, « un membre de la base », ce qui est, à mon avis, le rôle le plus important dans un syndicat. De meilleures conditions de travail et une juste reconnaissance ne se gagnent pas par une poignée de personnes. Jour après jour, nous devons tous nous rappeler que, d'ici peu d'années, la partie patronale préparera son dépôt pour la prochaine négociation nationale. Et, par le fait même, nous devons nous rappeler que nous pourrions être en partie responsables d'éléments que nous retrouverons dans ce dépôt. Chaque fois que nous permettrons à nos employeurs de tenir nos « extras » pour acquis, nous ferons en sorte que la pente sera plus difficile à gravir.

Je souhaite à la nouvelle présidente du SEO, madame Suzanne Tremblay, qu'elle puisse bénéficier d'un fort appui de ses membres, condition essentielle à ce que les enseignantes et les enseignants de l'Outaouais aient une voix forte. Pour l'aider dans ses fonctions, je sais qu'elle disposera d'un conseil exécutif solide et d'employées de bureau formidables.

Un merci très sincère!

Bonnes vacances bien méritées!

Claude Tardif, président

SENTENCE ARBITRALE / JOURNÉE PÉDAGOGIQUE vs GRÈVE

Le Syndicat de l'enseignement de Québec a contesté la Commission scolaire des Premières-Seigneuries qui voulait transformer les journées pédagogiques de réserve, fixées au calendrier scolaire les 22 avril, 6 et 20 mai 2016, en jours de classe pour les élèves.

Dans le cadre d'une ordonnance de sauvegarde, le syndicat requiert qu'il soit ordonné que l'employeur maintienne les journées pédagogiques, en alléguant que la décision contrevient à différents volets de la liberté d'association ainsi qu'à des dispositions de la convention collective.

Le président du syndicat, M. Denis Simard, a exprimé à la commission scolaire qu'un tel geste constituait de la vengeance et de l'irrespect à l'égard du personnel enseignant.

Par ces gestes d'entrave, la commission scolaire visait à déstabiliser le syndicat, à le discréditer auprès de ses membres et à bafouer son autonomie d'action.

De toute évidence, la commission scolaire cherchait à annuler ou à atténuer grandement l'effet des journées de grève légale des enseignantes et des enseignants et l'exercice de leur droit d'association protégé par la Charte.

Or, il a été mentionné que ce moyen de pression prévu par le législateur au Code du travail et coûteux pour les enseignantes et les enseignants, poursuit justement l'objectif d'exercer une pression efficace pour favoriser la conclusion d'une convention collective.

En modifiant illégalement le calendrier scolaire dans le but d'annihiler les effets recherchés par cette grève, la commission scolaire se rend coupable d'un abus

de droit et d'une faute grave à l'égard du syndicat des enseignants qu'il représente, et ce, selon les prétentions du syndicat.

En posant ce geste contraire à la loi et à la convention collective, la commission porte atteinte aux droits du syndicat et méprise les enseignantes et les enseignants à son emploi.

Le syndicat s'est appuyé, entre autres, sur des courriels, des messages et une pétition d'environ 700 noms soulignant l'indignation des enseignants.

Le 29 avril 2016, le tribunal a accueilli la requête d'ordonnance de sauvegarde et a ordonné à la commission scolaire de maintenir les journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire 2015-2016 pour les 6 et 20 mai 2016.

Le syndicat de Québec a remercié le SEO pour l'aide apportée.

Rappelons que le SEO a obtenu une entente avec la CSD qui se renouvellera tacitement chaque année à moins de la volonté d'une des parties d'y apporter des changements.

Une journée de grève légale de toutes les catégories de personnel de la commission scolaire ne pourra être invoquée à titre de motif pour transformer une journée pédagogique prévue au calendrier scolaire en journée de classe.

La CSPO étudie notre proposition sur les journées pédagogiques. Le même traitement pour les enseignantes et les enseignants de la CSCV sera demandé.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail



Le syndicat s'est appuyé, entre autres, sur des courriels, des messages et une pétition d'environ 700 noms soulignant l'indignation des enseignants.

Le syndicat de Québec a remercié le SEO pour l'aide apportée.





VERS LE CONGRÈS 2016

Fière, autonome et engagée!

Malgré que la négociation soit terminée, la vie syndicale ne cesse pas pour autant. Effectivement, du 27 au 30 juin se tiendra le VI^e congrès de la FAE sous le thème « Fière, autonome et engagée ». Trois puissants mots qui caractérisent bien les membres de la FAE dont fait partie le SEO. Les dix premières années d'existence de la FAE ont permis à notre fédération d'acquérir une grande crédibilité auprès des Québécois. Notre ardeur à défendre nos conditions de travail, à obtenir plus de services et de ressources pour les élèves ainsi qu'à protéger l'école publique a été maintes fois acclamée et citée en exemple. La FAE a démontré que notre organisation syndicale était combative en adoptant entre autres une déclaration de principes favorisant une société meilleure pour tous. Elle s'est engagée socialement en réclamant, sur la place publique, une société égalitaire et respectueuse de l'environnement ainsi qu'une éducation accessible de qualité. Elle s'est également associée à plusieurs organismes pour réclamer plus d'investissements dans les services publics et les programmes sociaux afin de lutter contre la pauvreté, l'appauvrissement et les inégalités sociales.

Les débats et les propositions soumis au congrès 2016 tourneront généralement autour de deux grandes catégories d'enjeux qui ont été abordés lors d'une démarche de consultation en deux phases au printemps, soit les statuts et règlements et les orientations politiques. Ainsi, quelque 200 personnes déléguées, provenant de tous les organismes affiliés à la FAE, devront débattre et se prononcer sur plusieurs enjeux tels que :

- l'organisation budgétaire de la Fédération;
- l'organisation de ses services;
- l'affiliation à l'Internationale de l'Éducation (IE);
- le programme d'éthique et culture religieuse;
- la formation initiale des maîtres;
- l'adoption d'une plateforme sociopolitique;
- les liens politiques et le soutien financier à l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE);
- les suites à donner au rapport de la Commission itinérante sur les pratiques syndicales et la vie fédérative;
- la mise à jour des statuts et règlements de la Fédération.

Dans le cadre de ce congrès, la délégation du SEO sera composée de 30 enseignantes et enseignants provenant des 3 commissions scolaires et de tous les niveaux d'enseignement (FGJ, FGA, FP). Ces personnes déléguées ont participé à la préparation du congrès en assistant à pas moins de 11 rencontres en soirée afin de débattre des enjeux et des 387 propositions soumises au cahier des demandes par le comité exécutif de la FAE ainsi que par l'ensemble des syndicats affiliés. C'est donc une délégation aguerrie, prête et fière qui vous représentera au VI^e congrès de la FAE.

Patrick Bydal

LES ENSEIGNANTS DU PRÉSCOLAIRE TERMINENT PLUS TÔT!

Qui n'a pas déjà vu un enseignant du préscolaire terminer plus tôt, commencer plus tard, avoir un diner prolongé, etc.?

Mettons les choses au clair! Tous les enseignants du préscolaire ont, comme ceux du primaire, 23 heures de tâche éducative (en présence élèves) par semaine. Ces 23 heures sont tout simplement distribuées différemment en raison du temps de spécialiste qui est moindre au préscolaire. En effet, selon le régime pédagogique, règle générale, les élèves du préscolaire bénéficient de seulement 30 minutes de spécialiste sur une semaine de 5 jours. En comparaison, les élèves du primaire passent en moyenne 4 heures et 30 minutes par semaine avec un spécialiste (anglais, musique, art dramatique, éducation physique, etc.). Voilà pourquoi les enseignantes et les enseignants du préscolaire ont généralement moins de surveillance ou d'encadrement !

Bref, chaque période de spécialiste où les enseignantes et les enseignants du primaire ne sont pas en présence élèves explique le fait que, comparativement à eux, les enseignants du préscolaire terminent plus tôt, commencent plus tard, ont un diner prolongé, etc.

Le comité préscolaire du SEO

BIENTÔT À LA RETRAITE ?

Pour les personnes qui ont décidé de prendre leur retraite ou qui prévoient la prendre dans un avenir prochain, l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE) a préparé pour vous un portfolio de documents afin de vous fournir de l'information importante préalable à la prise de votre retraite. Par la même occasion, nous vous transmettons aussi de l'information sur l'Association qui regroupe les personnes retraitées de la FAE.

L'APRFAE est un affilié de la FAE et notre association est reconnue par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Des exemplaires du portfolio en version papier sont disponibles dans tous les syndicats affiliés à la FAE.

Si ce n'est pas encore fait, vous pouvez vous le procurer directement en vous adressant à votre syndicat local ou le recevoir en version électronique en vous adressant directement à l'APRFAE à l'adresse suivante: retraites@aprfae.ca ou par téléphone au 514-666-6969.

L'APRFAE, UNE ASSOCIATION QUI NOUS UNIT !

SÉMINAIRE DE PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2016-2017

Pour 2016-2017, l'APRFAE prévoit tenir la réunion de préparation à la retraite les 14 et 15 octobre 2016 dans la région de l'Outaouais.

Ce séminaire s'adresse aux membres qui prévoient prendre leur retraite d'ici les 2 prochaines années. À noter que la priorité sera donnée aux personnes qui planifient prendre leur retraite en juin 2017.

Nous enverrons quelques formulaires d'inscription à la personne déléguée lors de l'envoi du 1^{er} Syn chronique au début de l'année scolaire.

Robert Guérin, vice-président





RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE LA CAPITALE

ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT EN FIN DE CONTRAT EN MAI, JUIN, JUILLET OU AOÛT

Pour l'enseignante ou l'enseignant terminant son contrat en mai, juin, juillet ou août, l'employeur doit « désactiver l'emploi » en utilisant le motif de cessation d'emploi qui générera un code de résiliation 25. Cependant, l'enseignante ou l'enseignant voit **ses protections maintenues jusqu'au 31 août**. Le prélèvement des primes sur la dernière paie s'effectue en fonction du salaire assurable reçu. Ainsi, si le salaire assurable de la dernière paie est plus élevé que celui des paies antérieures (paie multiple), il y a prélèvement d'autant de périodes de prime qu'il y a de périodes de paie incluses dans cette dernière paie.

1 ^{er} CAS	
RETOUR AVANT MI- OCTOBRE	<p>À la reprise de la facturation magnétique au mois d'août, et ce, pour les trois (3) premières périodes de paie, une prime sera acheminée par le système et, s'il y a retour au travail, les primes seront perçues rétroactivement à la date du début de l'année scolaire. La personne se voit octroyer les mêmes protections qu'elle détenait à la fin de l'année scolaire précédente et n'est pas considérée comme une nouvelle adhérente.</p> <p>EN AGISSANT DE LA SORTE, L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT NE POURRA, EN AUCUN CAS, DÉBOURSER PLUS QUE LES PRIMES ANNUELLES PRÉVUES.</p>

2 ^e CAS	
PAS DE RETOUR OU RETOUR APRÈS MI-OCTOBRE	<p>Au-delà de ces trois (3) tentatives de perception, s'il n'y a pas de retour au travail, une facture couvrant une période de 120 jours sera automatiquement adressée par La Capitale à l'enseignante ou l'enseignant afin de lui permettre de conserver ses protections. LA PÉRIODE DE 120 JOURS DÉBUTERA LE 1ER SEPTEMBRE. Un communiqué accompagnera cette facture afin de préciser à l'enseignante ou l'enseignant qu'elle ou qu'il n'a pas à acquitter la facture s'il a repris le travail dans un emploi admissible aux assurances. Si l'enseignante ou l'enseignant était couvert par un autre contrat collectif entre le début de l'année scolaire et sa date de retour au travail, il doit en informer la commission scolaire. Sinon, La Capitale tiendra pour acquis qu'elle ou qu'il désire conserver toutes ses protections rétroactivement à la date du début de l'année scolaire et récupérera les primes non perçues par l'entremise de la facturation régulière à raison de deux (2) fois les primes par période de paie.</p>

3 ^e CAS	
RETOUR APRÈS 120 JOURS (JANVIER)	<p>Si la personne signe un contrat prenant effet au-delà de la période de 120 jours, elle sera alors considérée comme une nouvelle adhérente aux fins d'admissibilité au régime.</p> <p>Elle devra donc choisir à nouveau le régime d'assurance maladie qu'elle désire (maladie 1, 2 ou 3) et participer ou non au régime d'assurance-vie.</p>

La Loi sur l'assurance médicaments du Québec prévoit qu'une personne inscrite à un régime d'assurance collective doit maintenir sa protection, si elle y est admissible, lors d'un arrêt temporaire de travail. Le contrat La Capitale prévoit le maintien de la protection durant une période de 120 jours. Cependant, l'enseignante ou l'enseignant a le choix de maintenir SEULEMENT LE RÉGIME MALADIE 1 OU L'ENSEMBLE DES RÉGIMES QU'IL DÉTIENT AU MOMENT DE L'ARRÊT TEMPORAIRE DE TRAVAIL. Lorsque la protection d'assurance salaire longue durée n'est pas maintenue, aucune invalidité survenue durant la période de suspension de la protection ne sera reconnue.

Le comité contre la violence et la santé sécurité au travail vous fait part de son intention de diffuser dans les écoles une affiche invitant au respect. Des représentations seront faites en comité des relations de travail, dès le début de l'année scolaire 2016-2017. Bravo à la CSPO qui a déjà une affiche en ce sens dans leurs établissements. Voici un aperçu de ce que nous espérons diffuser.

Le comité contre la violence et la santé sécurité au travail du SEO

Le respect, *tout le monde y a droit !!!*

Notre personnel est soucieux de vous aider et de bien vous servir. En retour, il a le droit d'être traité avec respect et dignité.

En conséquence, vous comprendrez que nous ne tolérons aucune manifestation d'agressivité, d'animosité ou de propos disgracieux.





CAPSULE SST

SAVIEZ-VOUS QUE :

- Des feuilles concernant la politique sur les poux se retrouvent dans votre cartable de procédures ?
- Qu'à la rentrée scolaire, une feuille proposant des gestes simples pour prévenir la contamination par les poux est envoyée aux parents?
- Qu'il faut s'assurer que la déclaration de pédiculose est bel et bien complétée lorsqu'un cas est déclaré ?
- Qu'il faut s'assurer que les intervenants transmettent l'information suivante aux parents :
 1. le pharmacien peut prescrire un traitement pour les poux de tête;
 2. ce traitement est couvert à 100% par la RAMQ;
 3. si vous n'êtes pas couvert par la RAMQ, votre compagnie d'assurance collective assurera la couverture selon le pourcentage prévu.

Les membres du comité SST

Sophie Blais,
Alain Boily,
Diane Labrecque,
France Turcotte
Marie-Chantal Duchaussoy

COMITÉS TEMPORAIRES DU SEO

Selon les statuts et règlements du SEO, l'élection des membres des comités temporaires se fera lors de la première **assemblée générale des personnes déléguées qui se tiendra le 7 septembre 2016.**

Ces comités viennent appuyer le travail syndical des élus tout en étant l'épine dorsale de la vie syndicale au SEO. Amitié, solidarité, sentiment d'appartenance et engagement ne sont que quelques mots qui décrivent l'expérience d'y participer.

Les comités temporaires sont d'ordre pédagogique, politique, social ou environnemental pour un mandat d'une année. Ils sont composés d'un minimum de 3 membres et d'un maximum de 6 membres.

Nous vous transmettons une brève description (à la page suivante) des différents comités qui existent. Ainsi, vous pourrez amorcer votre réflexion quant à votre mise en candidature. La procédure pour déposer votre candidature sera envoyée dans votre établissement quelques jours après la rentrée scolaire.

Robert Guérin,
vice-président

VOICI LES MANDATS POUR CHACUN DES COMITÉS

Comité de la condition des femmes

Le comité de la condition des femmes fait la promotion du prix Jacqueline Godbout et de la bourse pour jeunes raccrocheuses de la FAE. Il organise des activités entourant la condition de la femme, entre autres la journée internationale de la femme, tout en déployant des stratégies pour favoriser la participation des enseignantes aux activités du comité qui favorise une plus grande visibilité à la condition féminine.

Comité environnement (HÉROS)

Le comité environnement a pour but de faire progresser les valeurs écologiques, pacifiques, de solidarité et de démocratie à l'intérieur de nos lieux de travail et dans la communauté. Il conseille notamment les membres sur les moyens à prendre pour que les établissements où ils travaillent soient des lieux respectueux de l'environnement. Il participe à la promotion du mouvement HÉROS sur une base régionale, favorise l'établissement d'un comité HÉROS dans les établissements de son territoire et déploie des stratégies pour favoriser la participation des membres au mouvement HÉROS.

Comité action-mobilisation

Le comité action-mobilisation a pour principales responsabilités d'assurer une meilleure appropriation par les membres du SEO des préoccupations liées aux enjeux spécifiques lors de périodes de négociation et de conseiller le conseil d'administration du SEO sur les orientations à retenir lors de périodes de mobilisation. Il va également réfléchir et tenter de dégager des perspectives d'action et de mobilisation à poser lors des négociations locales et nationales.

Comité action sociopolitique

Le comité action sociopolitique a pour responsabilités de participer à la formation et à l'information des membres sur les enjeux sociaux, politiques ou économiques. Il assure une meilleure conscientisation et appropriation par les membres des acquis sociaux et syndicaux.

Comité de l'éducation syndicale

Le comité de l'éducation syndicale a pour responsabilités de collaborer à la préparation de certaines sessions d'éducation et de formation syndicales ainsi que la confection d'outils ou de guides syndicaux. Il suggère des thématiques, participe à l'animation de certaines formations et forme les membres du syndicat sur l'importance d'être syndiqué. Il a également pour mandat d'analyser et de donner suite à différents sondages qu'il organise afin de dynamiser la vie syndicale dans les différents milieux.

Comité préscolaire

Le comité préscolaire a pour responsabilités de prendre connaissance des travaux du groupe de travail du préscolaire de la FAE, d'aider la personne représentant le SEO à ce groupe de travail à établir un discours reflétant les besoins et la situation en Outaouais et de cibler des problèmes vécus au préscolaire afin d'émettre des hypothèses de solutions qu'il présentera à l'exécutif du SEO.

Comité santé et sécurité au travail

Le comité de santé et sécurité au travail a pour responsabilités de promouvoir l'éducation en santé et sécurité au travail (SST). Il organise et prépare des formations en SST, produit de la documentation et appuie les personnes répondantes dans leur milieu. Il participe aux réseaux SST-FAE au besoin.

Comité des spécialistes

Le comité des spécialistes a pour responsabilités d'assurer une meilleure appropriation par les membres du SEO des problèmes spécifiques aux spécialistes. Il relève les problèmes vécus par les spécialistes au primaire et produit des avis aux instances appropriées tout en encourageant l'amélioration des conditions de travail des spécialistes.

Comité contre la violence

Le comité contre la violence a pour responsabilité d'établir un plan d'action en tenant compte des orientations du SEO et de la FAE pour contrer ou prévenir la violence dans les établissements (préparer concours, affichage, capsule Syn chronique, etc).

25^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION LAURE GAUDREULT

Au fil des ans, la région de l'Outaouais a participé activement à faire connaître la fondation Laure Gaudreault.

Cette année, nous fêtons le 25^e anniversaire de cette belle fondation.

Cette grande dame a joué un rôle important dans la naissance du syndicalisme. Institutrice dans Charlevoix, elle a fondé le 1^{er} syndicat des institutrices rurales.

Travailleuse infatigable, elle a mené et gagné une lutte fondamentale : obtenir une retraite décente pour les gens qui oeuvraient dans l'enseignement.

Laure Gaudreault est une dame exceptionnelle qui fait partie de l'histoire de toutes ces femmes qui ont lutté au Québec.

La mission de cette fondation, créée en 1990, est d'aider les œuvres de jeunesse, les personnes retraitées dans le besoin et la recherche médicale dans les maladies qui frappent les aînés.

Gisèle Bisson, publicitaire de la Fondation Laure Gaudreault

CIVILITÉ

Nos plus sincères condoléances sont offertes à Gabriel Simard ainsi qu'à toute sa famille pour le décès de sa sœur Mélina, survenu dans la semaine du 16 mai 2016. Gabriel est enseignant à l'école secondaire Hormisdas-Gamelin et il a été élu au poste de responsable du secteur secondaire de la CSCV au sein du conseil d'administration du SEO.

Bon courage à toute la famille!



100%



Imprimé sur du **Rolland Enviro Print**, contenant 100% de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®, ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

ASSURANCE-VOYAGE

Prévoyez-vous partir en vacances cet été ? Si c'est le cas, je vous invite à prendre connaissance de vos protections en consultant la brochure* de La Capitale (à partir de la page 60).

Services médicaux

Les services suivants, entre autres, sont couverts : les frais d'hospitalisation, les honoraires de médecin en excédant de la couverture de la RAMQ, les médicaments, les appareils orthopédiques, le transport, les frais de subsistance, le rapatriement, etc.



Service d'assistance

L'assistance voyage vous fournit une aide pour vous diriger vers une clinique ou un hôpital. De plus, il est possible de vous mettre en communication avec un interprète. L'assistant pourrait également coordonner votre retour, le transport ainsi que les demandes de prestation. Ce service d'assistance est disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par année. Cependant, si vous voyagez ailleurs qu'aux États-Unis et en Europe, assurez-vous de vous informer avant votre départ.

Assurance annulation

En plus de l'assurance voyage, vous bénéficiez également d'une assurance annulation. Celle-ci prévoit le remboursement des frais si vous deviez annuler votre voyage à la suite d'un décès ou d'une maladie ayant pour conséquence d'empêcher la personne assurée de partir. Le remboursement maximal est de 5 000\$ par personne assurée, à condition que cette personne ait payé son voyage.

Services exclus de l'assurance

Les services reliés à une condition médicale connue, non stabilisée ou sujette à des périodes d'aggravation de la personne assurée ne seront pas admissibles. D'autres exclusions font également partie du contrat et nous vous invitons à prendre connaissance de la brochure explicative.

- La brochure de La Capitale est disponible sur notre site web au <http://s-e-o.ca/> sous l'onglet Assurances de la colonne de gauche.

Robert Guérin, vice-président

VACANCES ET RÉOUVERTURE DU SEO

Nos bureaux fermeront le 30 juin à 16 heures. Il y aura un service de répondeur, **pour les cas d'URGENCE, les messages seront pris jusqu'au 8 juillet et à compter du 15 août 2016.**

Soyez patients, rappelez-vous que, théoriquement, nous sommes, nous aussi, en vacances.

Les bureaux seront ouverts à compter du 22 août. L'horaire sera le suivant jusqu'au 1^{er} septembre :

8h15 à 16h00 (sauf le vendredi, 8h30 à 15h00).

À compter du 1^{er} septembre, nous reviendrons à l'horaire régulier.

BONNES VACANCES DE TOUTE L'ÉQUIPE DU SEO!

